

# F.N.E.VAUCLUSE

## France Nature Environnement 84



**Contribution à l'enquête publique  
(21 mars au 21 avril 2016)  
Portant sur le projet de modification n°1 du PLU**

Le 2 février 2016, le Conseil Municipal de Saint Didier (Vaucluse) a lancé le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Ce projet prévoit de « modifier la limite entre la zone UCf3 et UEf3, secteur Consulat par **annulation d'un polygone d'isolement** » (Objet n° 3)

Ce « polygone d'isolement » est un espace interdit aux constructions nouvelles, maintenu entre des habitations et les établissements Reynaud.

Cette entreprise de Saint Didier fabrique des huiles essentielles. Après plusieurs incendies, FNE Vaucluse a dû la poursuivre en justice pour mise en danger du voisinage et de l'environnement. L'entreprise a été condamnée le 30 janvier 2014 au versement de dommages et intérêts, condamnation confirmée en Appel le 5 novembre 2015.

Parallèlement aux actions en justice, une prise de conscience des gestionnaires des établissements Reynaud de la dangerosité de leurs activités et des risques qu'elles font courir à la population riveraine, a abouti à un suivi plus sérieux des consignes de sécurité et à la constitution d'un Comité de suivi de site.

**Pour autant, l'activité des établissements Reynaud n'est pas exempte de risques.**

Un triple constat s'impose :

- En 2009, Monsieur Ravier, commissaire enquêteur, en appelait à une attitude cohérente et responsable de la part des services devant délivrer l'autorisation d'exploiter. Il estimait qu'accorder cette autorisation vaudrait reconnaissance « *de l'absence de risque majeur pour l'environnement et les populations* », et impliquerait que « *la création d'une servitude à proximité du site, (...) ne se justifie pas, que ce soit au titre du Code de l'Environnement ou au titre de la législation relative aux installations classées* ».

Adresse : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : [fnevaocluse@gmail.com](mailto:fnevaocluse@gmail.com) site : <http://fne-vaocluse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

N° siret : 38871892600032-APE : 913 E

(Rapport de Monsieur Guy RAVIER, commissaire enquêteur, Enquête publique du 15 mai 2009 au 16 juin 2009 relative à la demande formulée par la Société H. Reynaud et Fils, en vue d'être autorisée à exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, sur la commune de Saint-Didier ).

Le commissaire enquêteur insistait même, considérant « *que l'implantation, en 1998, de l'usine Reynaud à proximité d'une zone pavillonnaire, ne relevait pas d'une bonne gestion de l'espace public* »

**L'appel à la prudence du commissaire enquêteur n'a pas été entendu,** l'autorisation d'exploiter a été donnée malgré la proximité de quelques habitations

- **Les établissements Reynaud présentent un risque pour l'environnement et les populations. Faire porter le poids de la sécurité des habitants voisins au seul directeur de l'usine est, quelque soient les efforts et la bonne volonté de ce directeur, déraisonnable.**
- **La commune doit porter sa part de mise en sécurité de sa population.** Ceci ne peut s'entendre que par le respect absolu d'un périmètre de sécurité autour de l'usine, matérialisé par une zone non constructible : Toute nouvelle habitation doit être interdite.

**En conséquence de quoi FNE Vaucluse est défavorable à toute modification de la limite entre la zone UCf3 et UEf3, secteur Consulat par annulation d'un polygone d'isolement (Objet n° 3)**

Fait à Carpentras, le 18 avril 2016

  
**FNE Vaucluse**  
Nicole Bernard  
Présidente de FNE Vaucluse  
10 bld du Nord  
84200 CARPENTRAS